



AMAP MENIL'SÈME
CONTRAT D'ENGAGEMENT VOLAILLES



Lycée Agricole
de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

SAISON 2020

Contrat entre :

L'Amapien(ne) : NOM : _____

Prénom : _____

Adresse: _____

Mail : _____

Tel : _____

Ci-après désigné par « l'amapien » (ou collectivement « les amapiens »)

Et le producteur EPLEFPA de l'Oise 60 600 AIRION

Ci-après désigné par « le producteur »

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Article 1 : les engagements mutuels

L'amapien s'engage à respecter la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP Ménéil'Sème et notamment :

- à régler d'avance l'achat des paniers auprès du producteur,
- prendre en compte équitablement les fluctuations et aléas inhérents à l'activité,
- à payer sa cotisation annuelle à l'AMAP Ménéil'Sème.

Le producteur s'engage à respecter la charte des AMAP et notamment :

- être présent lors des livraisons,
- produire et informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- donner toutes les informations sur la conduite de l'exploitation.

Article 2 : le retrait des paniers

La livraison est fixée à une fois tous les 2 mois (sauf juillet-août) environ, **le jeudi de 19h à 20h au Centre Social Annam - 4 rue d'Annam - 20ème. Pour 2019, les dates des 6 livraisons sont les suivantes : 26 mars, 14 mai, 18 juin (pintades), 24 septembre, 5 octobre et 17 décembre (pintades)**, chacune sera confirmée environ un mois avant l'échéance.

Il est de la responsabilité de chaque amapien de s'assurer de sa disponibilité le jour de la livraison, ou de se faire représenter à cette livraison s'il ne peut s'y rendre en personne ; aucun remboursement ne pourra être effectué. Dans le cas de non-retrait du panier, celui-ci pourra être distribué à une association caritative.

Article 3 : les produits

L'acheminement des volailles se fait dans le respect de la chaîne du froid; le délai de consommation, le prix et le poids sont indiqués sur chaque volaille.

Poulets de 2 kg en moyenne (pintades entre 1,4 et 1,6 kg), **le prix pour le calcul des distributions en AMAP est donc de 21,80€ le poulet et / ou pintade**, livré sans tête et avec abats, consommable de suite.

Le réajustement financier des nuances de poids sera fait en fin de contrat, celui-ci sera reporté sur la feuille d'émergence lors de la distribution.

		A	B	C	D	E	F	G	Total = A x (B+C+D+ E+F+G) en euros
Type de volaille	Prix au kg	Prix moyen par pièce				Nombre de volailles			
			Mars	Mai	Juin	Sept	Oct	Déc	
Poulet	10,90	21,80							
Pintade	14,53	21,80							
Total sur la durée de l'engagement									€



AMAP MENIL'SÈME
CONTRAT D'ENGAGEMENT VOLAILLES



Lycée Agricole
de l'Oise
ARRONDISSAVALS

SAISON 2020

Article 4 : les modalités de paiement

Le présent contrat n'est valable qu'accompagné des paiements correspondants. Les chèques sont établis à l'ordre l'Agent comptable lycée agricole d'Airion. L'amapien peut choisir un paiement en une seule fois ou en trois fois :

	Montant	Banque	n° de chèque	Encaissement
1				M
2				M+1
3				M+2

Fait en 3 exemplaires à _____, le _____

L'amapien

Le producteur